



## AUTRES FRAIS DE LEGALISATION

### C.C.I. (Chambre de commerce et d'industrie)

Nous vous communiquons ici les frais de légalisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Nanterre et Versailles, (certaines Chambres de commerce régionales n'appliquent pas les mêmes tarifs).

### C.C.I.P.

2, rue Adolphe Julien - 75001 Paris

Tel : 01 55 65 55 55

Heures d'ouverture : 08 h 30 - 12 h 15 (fermé l'après-midi).

Taxes de légalisation :

Type de document	Taxe de légalisation de la CCIP
Certificat d'origine	16,00 €
Facture	16,00 €
Attestation	16,00 €
Copie de certificat d'origine	16,00 €
Copie de facture	16,00 €
Toute autre certification de signature	16,00 €

**La C.C.I.P. garde une copie de tout document à légaliser.**

Pour les Certificats d'Origine, la CCIP garde la demande (rose) et une copie (jaune).

L'original beige est légalisé, avec si nécessaire, des copies (jaunes).

### M.A.E. (Ministère des Affaires Etrangères)

57, Boulevard des Invalides - 75007 Paris

Tel : 01 53 69 38 29 - 28

Heures d'ouverture : 9 h 15 - 13 h.

Taxes de légalisation :

Type de document	Taxes de légalisation
Tous documents	10,00 €

**Le M.A.E. ne garde pas de copie des documents à légaliser.**

[www.dsachs.fr/](http://www.dsachs.fr/)

**D.SACHS - Visas - Légalisations - Traductions.**

Spécialisés dans les démarches de légalisations depuis 1978, nous pouvons nous charger de vos dossiers.